

Intervention du Président- Conférence sur la Sécurité européenne (Rome, 5 novembre 1971)

Légende: Address given by the President of the Commission of the European Communities in Rome on 5 November 1971 which deals with the economic and technical matters concerning the Conference on Security and Cooperation in Europe. The President takes into account the proposals made by the ad hoc group, reaffirming the significance of the CSCE and stressing the need to establish a comprehensive joint trade policy with the Eastern countries.

Source: Intervention du Président- Conférence sur la Sécurité européenne, SEC (72)4222-F. Historical Archives of the European Union 2013, Villa Salviati – via Bolognese 156, I-50139 Firenze – Italy, A.H.C.E. Emile Noël Dossier No 73, 4 p.

Copyright: Archives historiques de l'Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/intervention_du_president_conference_sur_la_securite_europeenne_rome_5_novembre_1971-fr-2c3a69af-a944-480e-8a3b-c85a4f1b78ae.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 09/12/2013

SEC(72)4222-F
Orig. - ICONFIDENTIELINTERVENTION DU PRESIDENT - CONFERENCE SUR LA SECURITE EUROPEENNE

Rome, le 5 novembre 1971

Monsieur le président,

Le sujet sur lequel je suis appelé aujourd'hui à parler au nom de la Commission des Communautés européennes, c'est-à-dire les questions d'ordre économique et technique dans le cadre de la conférence sur la sécurité et sur la coopération, a déjà été abordé au cours des précédentes réunions des ministres des affaires étrangères à Munich et à Paris. Mais aujourd'hui notre propos peut dépasser les schémas généraux et s'attacher à un document précis et exhaustif qui est soumis à votre examen pour la première fois.

Je voudrais donc féliciter le groupe ad hoc pour les propositions valables qu'il a présentées. Certes, il reste encore quelques points qui devront être ultérieurement approfondis en ce qui concerne les matières qui peuvent être inscrites à l'ordre du jour de la conférence européenne. Je pense par exemple aux contreparties qu'il conviendrait de demander éventuellement aux pays de l'Est dans le cas où on aborderait une négociation tarifaire; au problème de l'extension éventuelle à la Bulgarie et à la Roumanie des préférences généralisées; à l'abolition totale des restrictions quantitatives et à l'institution simultanée d'une clause de sauvegarde; à l'hypothèse d'une participation des pays de l'Est à la réorganisation du système monétaire international. D'autres problèmes qui restent à définir concernant la procédure, en particulier celle de la participation de la Communauté à la conférence et à ses travaux préparatoires. Ce n'est certainement pas là un problème d'importance secondaire. La définition de la procédure permettant à la Communauté de participer aux travaux préparatoires n'est pas un problème secondaire parce que cette procédure influencera certainement la participation de la Communauté à la conférence. Un second aspect ne revêt pas non plus d'importance: il est nécessaire de pouvoir définir les intérêts politiques de la présentation de

Conseil des Communautés des problèmes relevant de la compétence communautaire qui seront discutés à la conférence sur la sécurité européenne. Ces délais politiques sont liés au déroulement des travaux préparatoires. S'il n'y a pas de liaison étroite - je veux dire participation étroite de la Communauté à ces travaux - il ne sera pas possible de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour savoir quand et comment nous devons présenter les propositions concrètes au Conseil.

La participation de la Communauté aux travaux préparatoires s'organise à trois niveaux :

- Tout d'abord, au niveau des organismes de l'Union politique où la présence de la Commission doit être régulièrement assurée dans toutes les discussions concernant des matières qui relèvent de la compétence de la Communauté;
- En second lieu, au niveau de la coordination dans le cadre plus vaste de l'organisation atlantique. La note de la présidence évoque ce problème. La présence de la Communauté en tant que telle auprès des organismes de l'OTAN qui aborderont ces questions doit être assurée selon des modalités déjà adoptées pour des cas analogues dans nos institutions;
- Enfin, au niveau des travaux préparatoires d'Helsinki. Le rapport du groupe ad hoc constate que pour les matières relevant de la compétence communautaire les offres doivent être faites au nom de la Communauté. Cela implique que les institutions de la Communauté en aient débattu auparavant et que la coordination entre les Six soit organisée sur place.

Mais même avec cette réserve, je peux toutefois déjà exprimer la satisfaction de la Commission devant l'attitude prise par le groupe ad hoc et par le Comité politique au sujet de la discussion des questions communautaires à la conférence sur la sécurité européenne.

Je n'ai pas l'intention d'aborder dans leurs détails les divers points traités dans le rapport du groupe ad hoc qui représentent en grande partie

aussi bien les propositions de la délégation belge que les propositions de la Commission. Je pense qu'ils forment la base utile d'une vaste offre de coopération économique et commerciale avec les pays de l'Est et qu'ils indiquent la mesure dans laquelle la Communauté en tant que telle peut contribuer à la création de liens plus étroits entre les nations européennes.

Mais pour que cela puisse se concrétiser, nous devons procéder avec détermination à la réalisation complète de la politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est.

Je l'ai déjà dit à Munich lors de notre première rencontre et je désire le répéter aujourd'hui : même si c'est un problème qui relève entièrement de la politique intérieure de la Communauté, il est nécessaire que nous insérions dans la politique commerciale commune des instruments plus modernes de mise en oeuvre : en particulier la durée des prêts, les taux d'intérêt, etc. Nous voulons de la sorte satisfaire à deux exigences. La première est d'éviter une concurrence excessive et certainement très coûteuse entre les pays des Communautés. La seconde est de prouver que la politique commerciale commune, en y incluant tous les instruments commerciaux, n'engendrera pas une diminution des échanges avec l'Est et de la collaboration économique, bien au contraire.

Cela dit, l'approbation du rapport, pour les points qui ne nécessitent pas un nouvel examen, constitue la conclusion d'une première phase importante des travaux visant à définir une position commune des six pays de la Communauté sur certains grands problèmes de la conférence sur la sécurité européenne. On peut prévoir que ces sujets seront débattus dans le cadre plus vaste des Etats occidentaux et dans les rencontres préparatoires avec les pays de l'Est qui semblent désormais très proches.

En ce qui nous concerne, il est inutile de dire que tous les thèmes communautaires devront être approfondis par nos institutions, conformément aux dispositions des Traités, dès que nous aurons dépassé cette phase d'orientation politique générale pour la préparation de la conférence.

C'est pourquoi, comme il est de son devoir, la Commission présentera au moment politiquement opportun les propositions concrètes appropriées au Conseil de ministres de la Communauté.

Permettez-moi maintenant de faire quelques observations de caractère général. Notre Communauté vit actuellement une période d'une importance capitale. L'adhésion de la Grande-Bretagne est désormais acquise et nous espérons qu'il en ira rapidement de même pour les autres pays candidats. L'élargissement ne constitue certainement pas un fait uniquement économique, ne donne pas seulement une nouvelle dimension douanière à notre Communauté, mais il constitue principalement un fait politique dont les répercussions sont déjà sensibles dans le monde.

Devant ces événements extérieurs, les pays membres de notre Communauté ressentent de plus en plus le besoin d'une action commune et solidaire. Etant donné l'importance du problème, je voudrais rappeler ici que le Conseil de ministres du 13 septembre a souligné la nécessité d'une position commune, en accord étroit avec les pays candidats, au sujet des problèmes à court et à long terme que pose la reconstruction d'un ordre économique et monétaire international.

Dans ce cadre d'une nouvelle dimension internationale de notre Communauté, la conférence sur la sécurité européenne revêt une importance particulière.

Je l'ai déjà dit à une autre occasion: nous ne pouvons pas être une Communauté à l'Ouest et être inexistant à l'Est. C'est pourquoi aujourd'hui la question de la présence des Communautés européennes à la conférence sur la sécurité revêt une plus grande signification que par le passé. La suppression de la situation anormale que représentent les rapports de la Communauté avec les pays de l'Est constituera un résultat important de la conférence sur la sécurité et une contribution valable pour la détente et pour l'organisation stable du continent européen.